

L'Office Municipal des Sports de Montivilliers, l'association Caux Manche et l'association sportive du Lycée Jean PREVOST organisent ce trail pour financer les différents projets de l'association sportive du lycée.

CATÉGORIES

12 km	Senior H	Senior F	Mixte
6 km	Senior H	Senior F	Mixte
Relais	Homme	Femme	Mixte



Partenaires



LOCATION DE SALLE
FERME D'EPAVILLE
MONTIVILLIERS
TÉL. 02 35 55 58 64



GOURMANDE
FONTAINE LA MALLET
02 35 30 29 64



Renseignements

Services des Sports
Rue Raoul Dufy | 76290 MONTIVILLIERS
Tél. 02 35 55 15 34
servicesport@ville-montivilliers.fr

ville-montivilliers.fr



Ville de Montivilliers - Services communication - Saison 2019 - Saison 2019



ville-montivilliers.fr



RÈGLEMENT

Art. 1 : Principes d'organisation

La Cavalcade de Montivilliers est une course pédestre individuelle ou par équipe de deux.

Art. 2 :

Accueil	18 H
Départ adulte	19 H
Podium Pot	21 H

Art. 3 : Inscriptions

La Cavalcade de Montivilliers est ouverte à tous, amateurs et confirmés (autorisation parentale pour les mineurs). Fournir un « **certificat à la non contre indication de la course à pied en compétition** ». En cas de **certificat non homologué, le sportif ne sera pas classé.**

L'inscription est fixée à :

- **12 € par équipe**
- **8 € individuel adulte 6 et 12km**

Majoration de 2 € le jour de l'épreuve

LOTS AUX 250 PREMIERS INSCRITS

Art. 4 : Responsabilités

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- d'accident ou de défaillance suite à un mauvais état de santé du participant.
- d'accident provoqué ou subit consécutif au non-respect du Code de la route (respectez et faites respecter le Code de la Route), des consignes données par les organisateurs dans le règlement, et lors du briefing ou par le service médical présent sur le parcours.
- de perte ou de vol d'objets ou de matériel.

Art. 5 : Sécurité et parcours

Une couverture médicale sera assurée tout au long de la course.

Art. 6 : Assurances

L'organisation est couverte par une assurance « responsabilité civile » et ne répondra ni des accidents physiologiques immédiats ou futurs, ni des dégâts ou blessures occasionnés par les participants, couverts alors par leur propre assurance « dommages accidents ».

Art. 7 : Infractions et sanctions

Seront mises hors course, les équipes coupables :

- de départ anticipé, de parcours non respecté,
- de non-respect de l'environnement et des cultures,
- de gêne volontaire, de coup sur un autre participant,
- d'injures ou de comportement agressif envers un membre de l'organisation,
- Les décisions des organisateurs seront sans appel.

Art 8 : Annulation

En cas de très mauvais temps ou de terrain rendu impraticable suite à des intempéries, l'épreuve pourra être reportée. Les équipes inscrites ne seront pas remboursées mais leur inscription sera conservée pour participer à une nouvelle organisation.



Bulletin d'inscription (voir art.3)

- Courses individuelles 6 km
- Courses individuelles 12 km
- Relai 6 km

1^{er} concurrent du relai ou individuel :

Nom :
Prénom :
Année de naissance : Sexe :
Club :

2^{ème} concurrent du relai :

Nom :
Prénom :
Année de naissance : Sexe :
Club :

Engagement

Nous certifions avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement de La Cavalcade de Montivilliers et nous engageons à le respecter scrupuleusement, à ne pas tenir pour responsable les organisateurs d'accidents éventuels dus au non-respect de celui-ci.

Nous joignons un « **certificat à la non contre indication de la course à pied en compétition** », y compris pour les mineurs **de moins de 1 an** ou une **copie de licence**, pour chaque équipier (moins d'un an) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. En cas de **certificat non homologué, le sportif ne sera pas classé.**

Ci-joint, un règlement de :

.....
Chèque à l'ordre de l'Association Sportive
du Lycée Jean Prévost - MONTIVILLIERS

Engagements à envoyer à :

Audrey TISSANDIER

26 rue du Languedoc - 76290 Montivilliers
Tél. 06 81 41 66 50 - audrey.tissandier@club-internet.fr